



CONTRAT D'APPRENTISSAGE

2022

COMMENT ÇA MARCHE ?

L'apprentissage est ouvert aux étudiants de 16 à 26 ans.

Le contrat d'apprentissage est un gage de réussite pour l'étudiant et pour l'entreprise.

27, rue Thales, 33700 Mérignac | tél. 05 56 49 41 33
www.noschool.fr

VOUS AVEZ PASSÉ
L'ÂGE D'ALLER À L'ÉCOLE.
NOSCHOOL

CONTRAT D'APPRENTISSAGE : QUELS AVANTAGES POUR L'ENTREPRISE ?

- Vous êtes exonéré de la prime de précarité et de charges sociales
- Le salarié sous contrat d'apprentissage n'entre pas dans l'effectif de votre entreprise
- Les frais de formation sont pris en charge par l'OPCO et l'entreprise
- Vous bénéficiez d'un accompagnement personnalisé par NOSCHOOL pour toutes les démarches administratives
- Vos besoins sont ciblés et identifiés par NOSCHOOL qui répond avec un profil adapté
- Une période d'essai de 45 jours vous permet de valider le profil

Année d'exécution du contrat	- de 18 ans	de 18 à 20 ans	de 21 à 25 ans	+ de 26 ans
1ère année	27% du SMIC 444 €	43% du SMIC 708 €	53% du SMIC 872 €	100% du SMIC 1645.58 €
2ème année	39% du SMIC 642 €	51% du SMIC 839 €	61% du SMIC 1004 €	100% du SMIC 1645.58 €
3ème année	55% du SMIC 905 €	67% du SMIC 1103 €	78% du SMIC 1284 €	100% du SMIC 1645.58 €



À SAVOIR !

Le montant du Smic brut horaire au 1er mai 2022 est porté à 10,85 € (contre 10,57 € depuis le 1er janvier 2022) soit 1 645,58 € mensuels sur la base de la durée légale du travail de 35 heures hebdomadaires.

